

**Assemblée générale**

Distr. limitée
20 avril 2009
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-deuxième session
Vienne, 3-12 juin 2009

Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session***I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. Espace et société.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

* Le présent document n'a pas été présenté dans le délai requis conformément à la règle des 10 semaines en raison de la date de finalisation du rapport du Sous-Comité juridique du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session tenue du 23 mars au 3 avril 2009.



14. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.
15. Questions diverses.
16. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

II. Annotations*

3. Déclaration du Président

Après l'adoption de l'ordre du jour par le Comité, le Président fera le point sur les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui sont survenus depuis sa cinquante et unième session.

4. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. À titre indicatif, les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour ne devraient pas dépasser 10 minutes.

5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Au paragraphe 41 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et de lui en rendre compte à sa soixante-quatrième session, et est convenue que, ce faisant, le Comité pourrait envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par les conférences de l'espace pour les Amériques et les conférences des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable.

6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Dans sa résolution 59/2, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait poursuivre, lors de ses futures sessions et à compter de sa quarante-huitième session, l'examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) jusqu'à ce que le Comité estime que des résultats concrets ont été obtenus.

À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité scientifique et technique a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III et a noté avec satisfaction que des recommandations supplémentaires figurant dans le Plan d'action avaient été

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

appliquées et que de nouveaux progrès avaient été réalisés dans l'application des recommandations restantes (A/AC.105/933, par. 46, et annexe I, par. 7).

À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité scientifique et technique a approuvé une recommandation du Groupe de travail plénier tendant à ce que l'on célèbre le dixième anniversaire d'UNISPACE III en organisant un débat lors de la cinquante-deuxième session du Comité (A/AC.105/933, par. 47, et annexe I, par. 10).

Au paragraphe 42 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité avait établi un lien plus étroit entre les travaux qu'il menait pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III et le travail de la Commission du développement durable en contribuant à l'examen des questions thématiques qui sont traitées par la Commission, et est convenue que le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat devrait continuer à être invité à participer aux sessions du Comité pour informer celui-ci de la façon dont il pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission et que le Directeur du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat devrait participer aux sessions de la Commission pour faire mieux connaître et promouvoir les avantages des sciences et techniques spatiales pour le développement durable.

À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité scientifique et technique a, conformément à une recommandation du Groupe de travail plénier, invité les États membres du Comité à communiquer au Secrétariat par courriel (oosa@unvienna.org), avant le 30 avril 2009, leurs commentaires sur le rapport du Comité concernant sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique pour la période 2010-2011. Ce rapport devait être finalisé par le Comité à sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/933, par. 52, et annexe I, par. 9).

7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-sixième session, a examiné les questions de fond ci-dessous.

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session présente un compte rendu des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2008 et 2009 (A/AC.105/933, par. 24 à 32). Le Sous-Comité a recommandé l'approbation du programme d'activités proposé pour 2009 (A/AC.105/933, par. 32). Un représentant du Bureau des affaires spatiales informera le Comité des activités proposées pour 2010.

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail plénier qui a examiné, entre autres questions, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, qui portait notamment sur l'examen du Programme pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/933, par. 22, et annexe I, par. 1 et 4).

Au paragraphe 18 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est convenue que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, devraient continuer à rendre compte tous les ans de leurs activités au Comité.

Au paragraphe 46 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait poursuivre l'examen d'un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales qu'il devait effectuer au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique", et a invité les États Membres à faire part de leurs activités concernant le Système.

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-sixième session sur le point de l'ordre du jour consacré à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans son rapport (A/AC.105/933, par. 41 à 53).

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a demandé au Groupe de travail plénier d'examiner l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/933, par. 42, et annexe I, par. 5 à 10).

Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-sixième session, a entendu une présentation faite par le secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail décennal pour un Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre.

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/933, par. 54 à 63).

Débris spatiaux

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-sixième session sur le point de l'ordre du jour consacré aux débris spatiaux dans son rapport (A/AC.105/933, par. 64 à 82).

Le Sous-Comité s'est félicité des informations relatives aux campagnes de prévisions de rentrées atmosphériques transmises par le Président du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et a prié le Comité de l'informer des éventuelles révisions des Lignes directrices du Comité de coordination relatives à la réduction des débris spatiaux compte tenu de l'évolution des technologies et des pratiques en matière de réduction des débris. Il a également

noté qu'il pourrait être nécessaire de modifier les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en fonction de ces révisions (A/AC.105/933, par. 70).

Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

Au paragraphe 39 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), notamment dans la mise en œuvre de son programme pour 2007-2009¹, y compris l'inauguration et le fonctionnement opérationnel du bureau du programme UN-SPIDER à Bonn (Allemagne).

Au paragraphe 40 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté que, conformément au paragraphe 11 de sa résolution 61/110, le programme UN-SPIDER devrait collaborer étroitement avec les centres régionaux et nationaux de recherche pour l'utilisation des techniques de l'espace dans la gestion des catastrophes afin de constituer un réseau de bureaux régionaux d'appui pour exécuter les activités du programme dans leurs régions respectives d'une manière coordonnée, et a marqué son accord avec les lignes directrices proposées par le Comité pour sélectionner et établir les bureaux régionaux d'appui envisagés du programme UN-SPIDER².

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique sur le point de l'ordre du jour consacré au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes dans son rapport (A/AC.105/933, par. 83 à 95).

Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant ce point (A/AC.105/933, par. 84, et annexe I, par. 11 à 14) et a approuvé le plan de travail de UN-SPIDER proposé pour l'exercice biennal 2010-2011.

Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite. Il a examiné les questions relatives au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), les dernières évolutions de ces systèmes et leurs nouvelles applications. Conformément au paragraphe 16 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a également entendu une présentation du Président du Comité international sur les GNSS concernant les activités récentes et futures du Comité.

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique sur ce point de l'ordre du jour de sa quarante-sixième session dans son rapport (A/AC.105/933, par. 96 à 118).

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20), par. 144.

² Ibid. soixante-troisième session, Supplément n° 20 (A/63/20), par. 129.

Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, dans le cadre du plan de travail pluriannuel pour la période 2007-2010 qu'il avait adopté à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, par. 112 et 113, et annexe II).

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique sur ce point dans son rapport (A/AC.105/933, par. 119 à 135).

Conformément au paragraphe 14 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa quarante-sixième session, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Le rapport du Groupe de travail a été approuvé par le Sous-Comité (A/AC.105/933, par. 135, et annexe II).

À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité a adopté le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.292/Rev.4).

Objets géocroiseurs

À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point de l'ordre du jour consacré aux objets géocroiseurs, conformément au plan de travail pluriannuel qu'il avait adopté à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe III).

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique sur ce point dans son rapport (A/AC.105/933, par. 136 à 148, et annexe III).

Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/933, par. 148, et annexe III).

Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-sixième session, a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement" en tant que thème/point de discussion distinct. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/933, par. 149 à 156).

Année héliophysique internationale 2007

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-sixième session, a poursuivi

l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'Année héliophysique internationale 2007 en tant que thème/point de discussion distinct. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/933, par. 157 à 168).

Le Sous-Comité est convenu qu'il commencerait à examiner, à sa quarante-septième session, dans le cadre d'un plan de travail triennal, un nouveau point sur l'Initiative internationale sur le climat spatial, pour tirer parti du succès de l'Année héliophysique internationale 2007 (A/AC.105/933, par. 168).

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique

Conformément aux paragraphes 10 et 13 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-sixième session, a demandé au Groupe de travail plénier d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire, telles qu'elles figurent dans le rapport du Groupe (A/AC.105/933, par. 170, et annexe I, par. 18).

Le Groupe de travail plénier a recommandé au Sous-Comité de poursuivre l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement", en tant que thème/point de discussion distinct, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/933, annexe I, par. 17).

Le Groupe de travail plénier est convenu que le thème du colloque pour renforcer le partenariat avec l'industrie (colloque avec l'industrie), devant être organisé en 2010 par le Bureau des affaires spatiales conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), serait intitulé "Favoriser le développement des techniques spatiales". Il est convenu que le colloque se tiendrait pendant la première semaine de la quarante-septième session du Sous-Comité (A/AC.105/933, annexe I, par. 19).

Le Groupe de travail plénier a reconnu l'importance de la question intitulée "Viabilité à long terme des activités spatiales" dont la France avait proposé l'inscription à l'ordre du jour du Sous-Comité, à partir de sa quarante-septième session, en 2010. Le Groupe de travail plénier est convenu que la proposition faite par la France concernant cette question serait soumise à la décision du Comité à sa cinquante-deuxième session en 2009, en attendant les conclusions des consultations informelles entre tous les États membres (A/AC.105/933, annexe I, par. 20 et 21).

8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa quarante-huitième session, a examiné les questions de fond ci-dessous.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'état et à l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 30 à 40).

Conformément au paragraphe 6 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le rapport du Groupe de travail a été approuvé par le Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 38, et annexe I).

Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation tendant à proroger d'un an le mandat du Groupe de travail. Il a été convenu que le Sous-Comité, à sa quarante-neuvième session, en 2010, examinerait la nécessité de proroger plus avant le mandat du Groupe (A/AC.105/935, par. 39).

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 41 à 52).

Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications". Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 53 à 85).

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/935, par. 84, et annexe II).

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée générale) en tant que thème/point de discussion distinct. Le Sous-Comité a décidé que cette question devait rester inscrite à l'ordre du jour. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 86 à 100).

Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique avait adopté, à sa quarante-sixième session, le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/935, par. 87).

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a examiné la question de l'examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles en tant que thème/point de discussion distinct. Le Sous-Comité est convenu que cette question devait rester inscrite à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 101 à 113).

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a examiné la question du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial en tant que thème/point de discussion distinct. Le Sous-Comité est convenu que cette question devait rester inscrite à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 114 à 147).

Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a examiné la question de l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux en tant que thème/point de discussion distinct. Le Sous-Comité a décidé que cette question devait rester inscrite à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 148 à 162).

Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a examiné la question de l'échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa cinquantième session³. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 163 à 182).

En application du paragraphe 8 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a créé un groupe de travail chargé d'examiner cette question. Conformément au plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de

³ Ibid., soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20), par. 219.

l'espace extra-atmosphérique a examiné les réponses reçues des États Membres pour comprendre la manière dont ceux-ci réglementaient les activités spatiales gouvernementales et non gouvernementales. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/935, par. 181, et annexe III).

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa quarante-huitième session, a examiné les propositions soumises au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/935, par. 183 à 195). Le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité pour inscription à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session, comme indiqué dans son rapport (A/AC.105/935, par. 186).

Le Sous-Comité est en outre convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de la première semaine de sa quarante-neuvième session (A/AC.105/935, par. 189).

9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

Au paragraphe 47 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à sa cinquante-deuxième session, l'examen du point de son ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle".

10. Espace et société

Au paragraphe 48 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre l'examen, à sa cinquante-deuxième session, au titre du point de son ordre du jour intitulé "Espace et société", du thème spécial de discussion "L'espace et l'enseignement".

11. L'espace et l'eau

Au paragraphe 49 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner, à sa cinquante-deuxième session, le point de son ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

12. Espace et changements climatiques

Au paragraphe 51 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est convenue qu'une nouvelle question intitulée "Espace et changements climatiques" devrait être inscrite à l'ordre du jour du Comité à sa cinquante-deuxième session.

13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

Au paragraphe 51 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est également convenue qu'un nouveau point intitulé "L'utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies" devrait être inscrit à l'ordre du jour du Comité à sa cinquante-deuxième session.

À la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a informé le Sous-Comité qu'à la suite de la décision prise par le Comité à sa cinquante et unième session, selon laquelle la Réunion interorganisations sur les activités spatiales ferait directement rapport au Comité, l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/90, avait invité la Réunion interinstitutions à rendre compte au Comité des travaux de ses sessions annuelles (A/AC.105/933, par. 13).

La vingt-neuvième session de la Réunion interinstitutions s'est déroulée à Vienne du 4 au 6 mars 2009. Le rapport de la Réunion (A/AC.105/939) et le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2009-2010 (A/AC.105/940), approuvé par la Réunion interinstitutions à sa vingt-neuvième session, seront soumis au Comité à sa cinquante-deuxième session.

14. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

Au paragraphe 50 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner, à sa cinquante-deuxième session, le point de l'ordre du jour consacré à la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable, conformément au plan de travail pluriannuel adopté par le Comité à sa quarante-neuvième session⁴.

Conformément à ce plan de travail, le Comité évaluera, à sa cinquante-deuxième session, les activités menées au sein du système des Nations Unies qui concernent directement l'utilisation d'informations géospatiales de source spatiale pour le développement durable, et examinera les moyens de mettre en évidence les liens qui existent entre ces activités et de leur assurer une reconnaissance internationale plus affirmée. Conformément au plan, le Comité établira un rapport contenant des recommandations sur les moyens de promouvoir la coopération internationale en vue de renforcer les infrastructures nationales pour qu'elles utilisent les données géospatiales de source spatiale⁵.

15. Questions diverses

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011

Au paragraphe 53 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté que, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa quarante-sixième

⁴ Ibid., *soixante et unième session, Supplément n° 20 (A/61/20)*, par. 301 à 303, et *ibid.*, *soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20)*, par. 265 et 281.

⁵ Ibid., *soixante-troisième session, Supplément n° 20 (A/63/20)*, par. 277.

session sur les mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires⁶, sur la base des mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires⁷, le Groupe des États d'Asie, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avaient désigné leurs candidats aux postes de président du Sous-Comité juridique, de second vice-président/rapporteur du Comité et de président du Sous-Comité scientifique et technique, respectivement, pour la période 2010-2011.

Dans une note verbale datée du 6 mars 2009, la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne), au nom du Groupe des États d'Europe orientale, a informé le Bureau des affaires spatiales de la désignation d'un candidat au poste de président du Comité.

Dans une note verbale datée du 27 mars 2009, la Mission permanente du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, a informé le Bureau des affaires spatiales de la désignation d'un candidat au poste de premier vice-président du Comité.

Les candidats désignés pour les bureaux du Comité et ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011 sont les suivants: Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) comme Président du Comité, Nomfeneko Majaja (Afrique du Sud) comme Premier Vice-Président du Comité, Raimundo González Aninat (Chili) comme Second Vice-Président/Rapporteur du Comité, Ulrich Huth (Allemagne) comme Président du Sous-Comité scientifique et technique et Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) comme Président du Sous-Comité juridique.

Rôle et activités futurs du Comité

Au paragraphe 52 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait continuer à examiner, à sa cinquante-deuxième session, au titre du point de son ordre du jour intitulé "Questions diverses", la question de son rôle et de ses activités futurs.

Statut d'observateur

À sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique présentée par l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique. Le Comité prendra une décision relative à cette demande à sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/935, par. 6).

⁶ Ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, par. 5 à 9.

⁷ Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir aussi *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20)*, annexe II, appendice III.

À sa cinquante et unième session, le Comité est convenu qu'il était nécessaire de revoir dans un futur proche ses règles et procédures relatives à l'octroi du statut d'observateur permanent, ainsi qu'à la durée de ce statut, et que les organisations non gouvernementales qui avaient obtenu ce statut auprès du Comité devaient informer ce dernier des progrès qu'elles avaient accomplis dans leurs démarches visant à obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social⁸.

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être examiner d'autres questions s'il y a lieu.

⁸ Ibid., *soixante-troisième session, Supplément n° 20 (A/63/20)*, par. 313.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux*

Date	Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour	
	Matin		Après-midi	
Mercredi 3 juin 2009	1	Ouverture de la session	4	Débat général
	2	Adoption de l'ordre du jour		Débat organisé à l'occasion du dixième anniversaire d'UNISPACE III
	3	Déclaration du Président		
	4	Débat général		
Jeudi 4 juin 2009	4	Débat général	4	Débat général
	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	6	Application des recommandations d'UNISPACE III	6	Application des recommandations d'UNISPACE III
	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session
Vendredi 5 juin 2009	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	6	Application des recommandations d'UNISPACE III	6	Application des recommandations d'UNISPACE III
	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session
	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session
Lundi 8 juin 2009	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session
	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
	12	Espace et changements climatiques	12	Espace et changements climatiques

* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres devraient continuer de recevoir un calendrier indicatif des travaux ne préjugeant pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20), par. 169 b*)).

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>		<i>Point de l'ordre du jour</i>	
	<i>Matin</i>		<i>Après-midi</i>	
	13	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies	13	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies
Mardi 9 juin 2009	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
	12	Espace et changements climatiques	12	Espace et changements climatiques
	13	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies	13	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies
	14	L'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable	14	L'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable
Mercredi 10 juin 2009	10	Espace et société	10	Espace et société
	11	L'espace et l'eau	11	L'espace et l'eau
	14	L'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable	14	L'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable
	15	Questions diverses	15	Questions diverses
Jeudi 11 juin 2009	10	Espace et société	10	Espace et société
	11	L'espace et l'eau	11	L'espace et l'eau
	15	Questions diverses	15	Questions diverses
Vendredi 12 juin 2009	16	Rapport du Comité à l'Assemblée générale	16	Rapport du Comité à l'Assemblée générale